

interparfums

Attribution gratuite d'actions nouvelles 1 action nouvelle pour 5 actions détenues

Pour la 15^e année consécutive, comme annoncé en mars dernier, Interparfums va procéder à une attribution gratuite d'actions nouvelles au profit de ses actionnaires pour les remercier de leur fidélité.

Le Conseil d'Administration du 15 mai 2014 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves en réalisant une émission de 4 858 331 actions nouvelles, qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour cinq actions détenues. Il sera émis 24 291 655 droits d'attribution, sous réserve d'éventuels ajustements consécutifs à des levées d'options constatées avant la date de clôture du 20 juin 2014.

Les opérations d'attribution débuteront le lundi 23 juin 2014 et concerneront toutes les actions détenues à la date de clôture du 20 juin 2014.

Les nouvelles actions seront délivrées à compter du 3 juillet 2014 et seront immédiatement assimilables aux actions anciennes.

Les droits formant rompus ne seront pas négociables. Les actions correspondant aux droits formant rompus seront vendues sur le marché, les frais de négociation étant pris en charge par la société Interparfums. Les sommes provenant de cette vente seront allouées aux titulaires des droits à compter du 11 juillet 2014, ou au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

Les opérations seront centralisées par la société CACEIS.

Paris, le 11 juin 2014

Nota : la notice afférente à cette attribution gratuite d'actions nouvelles a été publiée au BALO n° 68 en date du 6 juin 2014.

Référez-vous sur interparfums.fr

Prochain rendez-vous

24 juillet 2014

Publication du chiffre d'affaires
du 2^e trimestre 2014
(avant ouverture de la Bourse)

Informations Actionnaires

► N° Vert 0 800 47 47 47



Interparfums
ISIN – FR0004024222-ITP
Reuters – IPAR.PA
Bloomberg – ITP
CAC Mid & Small, CAC PME